Docusign Envelope ID: 6D8ED313-0522-41C7-AFFD-3C9733CF696C

2 G

Société civile immobilière au capital de 5.000 €
4 rue Royale
45000 ORLEANS
489 919 290 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le trente décembre, à vingt heures,

Les associés de la société **2 G** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Guillaume GOMEZ,** gérant.

Les associés présents sont :

- La **SOCIETE CIVILE LG**,	
Propriétaire de quatre-vingt-dix-huit parts, ci	98 parts
- Madame **Viviane GOMEZ**,	
Propriétaire de deux parts, ci	2 parts

Total : cent parts, ci	100 parts
	========

soit deux associés détenant 100 parts sociales sur les 100 parts composant le capital.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet de résolutions,
- un exemplaire des statuts actuels.

Docusign Envelope ID: 6D8ED313-0522-41C7-AFFD-3C9733CF696C

Le Président déclare que les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la réalisation définitive de l'apport de titres de la société au profit de la **SOCIETE CIVILE LG** par Monsieur **Guillaume GOMEZ**,
- Modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative de l'article 18 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, constate la réalisation définitive de l'apport de la pleine propriété de QUATRE VINGT-TREIZE (93) parts sociales de notre société, numérotées de 1 à 93, de 50 € chacune de valeur nominale, appartenant à Monsieur **Guillaume GOMEZ** au profit de la **SOCIETE CIVILE LG**, sur les 100 parts sociales composant le capital de notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier corrélativement l'article 7 des statuts à compter de ce jour, de la manière suivante :

« ***Article 7***
Capital social - Parts sociales

*Le capital social s'élève à **CINQ MILLE EUROS (5.000 €).***

*Il est divisé en **CENT (100)** parts sociales de **CINQUANTE EUROS (50 €)** chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés, savoir :*

Docusign Envelope ID: 6D8ED313-0522-41C7-AFFD-3C9733CF696C

I. Lors de la constitution de la société

- *Monsieur **Guillaume GOMEZ**,*
 Quatre-vingt-dix-huit parts sociales,
 numérotées de 1 à 98, ci *98 parts*

- *Madame **Viviane GOMEZ**,*
 Deux parts sociales,
 numérotées de 99 à 100, ci *2 parts*

Total des parts : CENT, ci ***100 parts***

==========

II. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ORLEANS du 31 juillet 2010, enregistré au SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'ORLEANS EST le 24 août 2010, Bordereau n°2010/1 474 Case n°8 Ext 5633 :

- *Monsieur **Guillaume GOMEZ** a apporté à la société civile **LG** l'usufruit temporaire de quatre-vingt-treize (93) parts numérotées de 1 à 93 pour une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte,*
- *Monsieur **Guillaume GOMEZ** a apporté à la société **LG** la pleine propriété de cinq (5) parts numérotées de 94 à 98.*

III. Le 31 juillet 2025, à la suite de l'extinction de l'usufruit temporaire intervenue le 30 juillet 2025 à minuit :

- *Monsieur **Guillaume GOMEZ** a repris sa qualité de plein propriétaire des parts-sociales ci-dessus désignées.*

III. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2025, avec effet au 30 décembre 2025, date de l'acte constatant les décisions unanimes des associés de la SOCIETE CIVILE LG concernant l'approbation de l'apport de titres, son évaluation, et augmentant corrélativement le capital social de la SOCIETE CIVILE LG, *Monsieur **Guillaume GOMEZ** a apporté à la **SOCIETE CIVILE LG** la pleine propriété de quatre-vingt-treize (93) parts numérotées de 1 à 93 qu'il détenait au sein du capital de la société.*

Le capital de 5.000 euros divisé en 100 parts sociales de 50 euros chacune est donc ainsi réparti :

- *La **SOCIETE CIVILE LG**,*
 Quatre-vingt-dix-huit parts sociales,
 numérotées de 1 à 98, ci *98 parts*

Docusign Envelope ID: 6D8ED313-0522-41C7-AFFD-3C9733CF696C

- *Madame **Viviane GOMEZ**,*
 Deux parts sociales,
 numérotées de 99 à 100, ci *2 parts*

Total des parts : CENT, ci ***100 parts***

========= »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la société, qui seront dorénavant respectivement le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle d'un mois et clôturera le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier corrélativement l'article 18 des statuts à compter de ce jour, de la manière suivante :

« ***Article 18***
Exercice social

*L'exercice social a une durée de douze mois et s'étend du **1er janvier** de chaque année au **31 décembre** de chaque année.* »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'extraits ou de copies certifiés conformes du présent procès-verbal constatant les décisions de la collectivité des associés à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 6D8ED313-0522-41C7-AFFD-3C9733CF696C

C L O T U R E

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent procès-verbal est signé électroniquement via la plateforme DocuSign conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Chaque signataire reconnait expressément que les signatures électroniques par Docusign, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, ont même valeur que la signature manuscrite.

Les signataires conviennent expressément de retenir la date indiquée en en-tête du procès-verbal comme étant celle de réunion de l'assemblée générale, nonobstant toute date de consultation et/ou de signature ultérieure.

Pour la SOCIETE CVILE LG
Guillaume GOMEZ

Signé par :
Guillaume GOMEZ
EA82EB16BAD74F7...
Signé le 19/01/2026

Viviane GOMEZ

Signé par :
Viviane GOMEZ
8FEA4B357ABF4B8...
Signé le 19/01/2026